

# Le Bonnet Rouge

DIRECTION & PUBLICITE

14, rue Drouot (Paris 9<sup>e</sup>). — Téléph. : CENTRAL 69-70

Quotidien Républicain du soir

RÉDACTION & ADMINISTRATION

142, rue Montmartre (Paris 2<sup>e</sup>). — Téléph. : CENTRAL 80-62

DIRECTEUR :

Miguel ALMEREYDA

Abonnements : Paris 20 fr. ; Départements 24 fr. ; Étranger 32 fr.

Le Numéro (Paris et Départements) : Cinq Centimes

## LA DROITE ET M. CAILLAUX

Il y a eu hier, à la Chambre, un et même plusieurs incidents. Caillaux et la presse réactionnaire les relate avec joie, en les déformant, en les grossissant.

Apprenez d'abord ce que furent ces incidents. Le Journal Officiel vous le dit.

M. Léon Accambray était à la tribune. Le député radical-socialiste de l'Aisne « questionnait » le ministre de la Guerre sur le contrôle et le haut commandement. Il affirmait que le contrôle devait s'exercer après coup. M. Joseph Caillaux, de sa place, l'approuva. M. Léon Accambray critiqua ensuite le « contrôle préventif ». De nouveau, M. Joseph Caillaux l'approuva. M. Accambray poursuivait sa critique du contrôle préventif quand M. Ernest Outrey l'interrompit. C'est, ici, le Journal Officiel :

M. Ernest Outrey. Dans beaucoup de ministères, le contrôle ne s'exerce pas autrement, il est préventif. (Applaudissements sur divers bancs. — Interruptions sur les bancs du parti socialiste et du parti républicain radical et radical socialiste.)

Je m'étonne que M. Caillaux, qui a été ministre des finances, puisse donner son approbation à ce que vient de dire M. Accambray, le contrôle est une personne que le devoir du contrôle est, autant que possible, de prévenir les fautes. (Nouvelles interruptions sur les mêmes bancs. — Applaudissements sur divers autres bancs.)

M. Jules Delahaye. Le règlement !

M. Ernest Outrey. Je n'ai pas mis M. Caillaux en cause ; c'est lui qui est intervenu dans la discussion.

M. le président. Il est très fâcheux que vous ne vouliez pas soumettre au règlement.

M. Jules Delahaye. Que M. Caillaux s'y soumette !

M. Ernest Outrey. Quand un orateur émet une erreur manifeste, il est bien permis de rectifier. (Bruit.)

M. le président. Il ne vous est pas permis de violer le règlement.

M. Ernest Outrey. Je ne viole pas le règlement, monsieur le président.

M. le président. Je vous demande pardon.

M. Ernest Outrey. J'ai simplement tenu à rectifier ce que j'ai entendu dire au sujet du contrôle qui, je le répète, est fort souvent préventif. (Mouvements divers.)

M. le président. Je répète qu'il s'agit d'une question, et que, seuls, l'auteur de la question et le Gouvernement ont le droit de parler. Voilà le règlement. Pourquoi le violez-vous ?

M. Jules Delahaye. Il est pour M. Caillaux aussi, le règlement. (Exclamations sur les bancs du parti socialiste et du parti républicain radical et radical socialiste.)

M. le président. M. l'adresse à M. Outrey, parce que c'est M. Outrey qui a provoqué l'incident. (Applaudissements sur les bancs du parti républicain radical et radical socialiste. — Interruptions sur les bancs des droites, de l'action libérale et sur divers autres bancs.)

Et maintenant, puisque M. Caillaux dit qu'il a été mis en cause...

M. Joseph Caillaux. M. Outrey m'a mis en cause... (Applaudissements sur les bancs du parti républicain radical et radical socialiste. — Interruptions sur les bancs des droites, de l'action libérale et sur divers autres bancs.)

M. le président. ...Il s'agit d'un fait personnel.

Je vous donnerai la parole, monsieur Caillaux, après la question ; c'est le règlement.

M. Ernest Outrey. — Je tiens à établir que M. Caillaux a pris la parole avant moi et qu'il n'a pas été cependant rappelé à l'observation du règlement.

M. Henri Gallé. — Nous demandons l'application du règlement.

M. Jules Delahaye. — Silence à M. Caillaux, au nom du règlement ! (Bruit.)

M. le président. — Monsieur Caillaux, dans l'intérêt du bon ordre de l'Assemblée et pour l'avenir je vous demande de bien vouloir attendre que je vous donne la parole pour un fait personnel après la question.

M. Joseph Caillaux. — Bien que, sans avoir pris un instant la parole, j'aie été mis en cause sur un geste de moi, je suis trop respectueux de votre autorité, monsieur le président, et de la discipline parlementaire pour ne pas m'incliner immédiatement. (Vifs applaudissements sur les bancs du parti républicain radical et radical socialiste et du parti socialiste. — Interruptions sur les bancs des droites et divers autres bancs.)

M. le président. — Et maintenant j'invite tout le monde au silence.

Quand j'ai rappelé ce qu'était le règlement, monsieur Outrey, vous vous êtes élevé contre l'autorité du président et contre le règlement. Est-ce admissible ? (Vifs applaudissements.)

La parole est à M. Accambray.

M. Accambray termina son discours. Le ministre de la Guerre lui répondit : La discussion terminée, M. Joseph Caillaux demanda la parole, Lisons encore le Journal Officiel :

M. Joseph Caillaux. — Je demande la parole pour un fait personnel.

M. Jules Delahaye. — Silence à M. Caillaux. (Protestations sur les bancs du parti socialiste et du parti républicain radical et radical socialiste.)

M. le président. — La parole est à M. Caillaux pour un fait personnel.

M. Joseph Caillaux. — Fort courtoisement M. Outrey m'a mis en cause au moment où M. Accambray venait d'affirmer certaines théories générales sur le contrôle et parce que j'avais donné mon assentiment à l'opinion émise par M. Accambray. J'ai voulu répondre. Vous avez invoqué le règlement, monsieur le président. Je ne broncherai maintenant...

M. Jules Delahaye. — Au nom de l'union sacrée... (Bruit.)

M. le président. — A dire simplement que je marquais mon adhésion à la théorie générale que soutenait M. Accambray en indiquant que le rôle des fonctionnaires du contrôle, de quelque manière qu'ils relèvent, doit s'exercer a posteriori et ne doit pas être préventif. Je devançais ainsi de quelques instants ce que M. le ministre de la guerre a dit plus tard et auquel je donne une pleine approbation.

(Applaudissements sur les bancs du parti républicain radical et radical socialiste et sur les bancs du parti socialiste.)

M. le président. — L'incident est clos.

Et voilà tout !

Or, pour l'œuvre, ces propos échangés devenaient un « complot » — « petit complot Caillaux-Accambray contre le haut commandement ». Et les autres journaux de la réaction de jubiler ou de s'indigner, en exaltant les sottises insolentes de Jules Delahaye, le député « houan ».

Ce qu'il faut retenir de ces incidents, c'est que pour la Droite, l'Union sacrée n'existe point quand il s'agit de M. Joseph Caillaux. Pour les gens du Roy qui épousa les millions d'une Autrichienne, pour les gens du Pape qui est l'agent de Guillaume II, il n'y a plus de trêve des partis quand M. Joseph Caillaux est en cause.

La réaction a oublié bien des choses et pardonné à bien des gens.

Elle a pardonné à M. Delcassé qui, pourtant, provoqua la Séparation des Eglises et de l'Etat en organisant le voyage de M. Emile Loubet à Rome.

Elle a pardonné à M. Emile Combes qui nettoya la France des moines et des sœurs.

Elle a pardonné à M. Aristide Briand qui fit de la laïcité le critérium du républicanisme.

Mais à M. Joseph Caillaux, la réaction n'a pas pardonné, et ne pardonnera jamais.

Qu'a donc fait cet homme ? Que lui reproche-t-on, qui soit plus grave que d'avoir méconnu l'autorité du Pape et jeté dehors la Congrégation ?

Qu'est-ce donc qui, pour ces hommes de foi, soit plus précieux que la religion, ses prérogatives et ses ministres ?

Leur bourse !

M. Joseph Caillaux est l'artisan de la réforme fiscale. Il a menacé les hommes de droite dans quelque chose qui tient, dans leur cœur, plus de place que leurs idées et leurs croyances : leur portemonnaie.

Cet acharnement des gens de Droite contre M. Joseph Caillaux honore infiniment le grand démocrate. Les coups des amis de l'affection des défenseurs de la Démocratie de la République le désignent cratie.

C'est ce que les députés républicains ont compris hier. Aux insultes rageuses du parti de M. Jules Delahaye, les démocrates et les socialistes ont répondu par d'enthousiastes acclamations.

Et M. Joseph Caillaux peut jeter à la face des réactionnaires ce mot d'un de leurs hommes :

« En me frappant, ils me désignent. »

Georges CLAIRET

A partir du 1<sup>er</sup> février Le Bonnet Rouge sera à la disposition de tous les locataires pour assurer d'une façon complète la défense de leurs intérêts.

Il sera répondu par la voie du journal à toutes les demandes de renseignements et cela gratuitement.

Une permanence sera établie les lundis, mardis, mercredis et samedis, de 10 heures et demie à midi, au Bonnet Rouge, 14, rue Drouot.

Adressez la correspondance au « Service de défense des locataires » au Bonnet Rouge, 14, rue Drouot, Paris.

Faits divers

Le feu

A 9 heures, un commencement d'incendie s'est déclaré dans les bureaux de la Société anonyme des Bâges de Calvados, au 3<sup>e</sup> étage, 64, rue de la Chaussée d'Antin. Peu de temps, les pompiers, dégagés par l'explosion...

## Les Drames des Poisons

### Le Parquet décide l'autopsie de Chiffon, Vitriol et Cocaïne. — Le mystère de Nantes

L'affaire de Montmartre entre dans une nouvelle phase. Après avoir pris connaissance du rapport de M. Thierry, commissaire de police du quartier Saint-Georges, le Parquet a chargé M. Boucard, juge d'instruction, d'ouvrir une enquête. Le magistrat a ordonné immédiatement l'autopsie. M. le docteur Socquet, médecin légiste, a été désigné à cet effet. Ajoutons que l'autopsie sera suivie de l'analyse des viscères. Cette opération sera effectuée par M. Kohn-Albrest, directeur du Laboratoire de toxicologie.

Le matin d'aujourd'hui commente ainsi cette nouvelle :

« Chiffon était une cocaïnomanie invétérée. Elle fréquentait à Montmartre, ce monde spécial où l'on prise la cocaïne et où on fume l'opium. L'enquête judiciaire va rechercher les causes exactes de la mort et les circonstances dans lesquelles la jeune femme est devenue cocaïnomanie. »

Chiffon, en effet, était l'amie d'un marchand de cocaïne et d'autres stupéfiants qui fut poursuivi et condamné par le tribunal correctionnel. A cette occasion, la jeune femme fut entendue comme témoin.

Elle raconta les scènes étranges auxquelles son ami, qui était en même temps que marchand de drogues, un fervent de la cocaïne, se livrait, pour la forcer à absorber des doses énormes de ce poison. La santé de Chiffon parut à ce moment si compromise que le parquet attendit une occasion de poursuivre l'ami de la danseuse sous l'inculpation de coups et blessures par imprudence.

Mais Chiffon, qui était sous la domination absolue de cet homme, refusa de porter plainte et l'affaire n'eut pas de suite. C'est vraisemblablement dans cette voie que M. Boucard va diriger son instruction et rechercher s'il n'y a pas un personnage responsable de la mort de Chiffon.

Il est intéressant de rappeler que c'est le Bonnet Rouge qui, le premier dans toute la presse, a signalé à l'attention de l'opinion publique les circonstances mystérieuses de la mort de Chiffon.

fait immédiatement par la police, il a été établi que Max Fourou était cocaïnomanie. Toujours le sinistre et ignoble poison ! C'est d'ailleurs la seule explication qui puisse être donnée à cet acte inqualifiable. Le vitriol a fait quatre victimes. Ce sont également des danseuses qui se rendaient à un cours de danse situé à proximité du théâtre de la Gaîté. Gravement atteintes par les éclaboussures, Mlle Germaine Berliet, connue sous le nom de la danseuse Astra, et Lucienne Chezeaux ont été conduites à l'Hôtel-Dieu. Leurs amies, Mmes Irma Inaville et Maguet, dont les brûlures sont moins graves, ont pu rejoindre leur domicile. Quant à la meurtrière, arrêtée rue Réaumur, elle fut interrogée par le commissaire de police du quartier. Notre-Dame-de-Nazareth.

Encore une affaire d'empoisonnement ! C'est un avocat à la Cour d'appel, M. Ludovic-Marcellin Fichon, qui est mort dans des circonstances étranges à l'hôpital de Nantes. Ce décès suspect étonna tous ses amis. Rien, en effet, ne pouvait laisser prévoir la fin si soudaine de cet avocat très connu au Palais.

Licencié en droit, envoyé en mission en Scandinavie par l'Alliance Française, chargé du Bureau de renseignements de la Sorbonne.

M. Ludovic Fichon faisait, en outre, du préceptoral privé. D'après divers témoignages qui ont été adressés au Parquet de la Seine, l'avocat parisien aurait succombé à la suite d'une absorption de poison.

Hier, le corps de l'avocat fut exhumé : Ses viscères furent examinés par le laboratoire de toxicologie. La justice, qui est persuadée que la mort de M. Ludovic Fichon n'est pas due à des causes naturelles, a cherché un coupable dans l'entourage très proche de l'avocat. Avant de donner notre opinion sur cette affaire, attendons des précisions.

Le vol en pleins boulevards

En ce temps où les histoires de bandits triomphent, tout gosse qui se respecte joue à Arsène Lupin ou à la « Main qui étirent ».

Mais les gosses ne sont pas seuls à jouer au voleur.

Quotidiennement, dans les endroits où l'on pourrait avoir la plus grande confiance, on s'est laissé voler.

Le bureau de poste de la Maison Dorée, en pleins boulevards, est devenu une véritable forêt de Bondy.

Une foule de gens y circulent. Des voleurs en ont fait leur « quartier général ». Chaque jour, de nombreux vols sont constatés par les personnes que leurs affaires appellent dans ce bureau.

Un jour, c'est 1.200 francs, le lendemain, « ils » n'ont fait que 800. Mais pas un jour sans un vol. Et la police ? La police enregistre les plaintes.

Nous espérons qu'elle se décidera à faire autre chose et que l'on pourra, sans crainte de se voir dépouiller, se risquer dans ce bureau, le temps de rédiger un « petit bleu » ou d'affranchir une carte postale.

Pierre Faure.

### Vitriol et Poison

Quel est le véritable mobile du geste odieux qui poussa la danseuse Mélanie Fourou à jeter au visage de son amie Germaine Berthier un bol de vitriol ? On ne le sait pas encore. D'après l'enquête qui fut

### L'Amérique et la guerre

Une réglementation de la guerre sous-marine

New-York, 28 janvier. — Le correspondant de l'Associated à Washington donne les conditions que les Etats-Unis voudraient voir appliquer à la guerre sous-marine, par tous les Etats belligérants :

1. Les non-combattants ont le droit de traverser les eaux internationales sur des navires marchands portant pavillon d'un belligérant et peuvent compter sur les règles du droit international et de l'humanité pour leur protection ;

2. Les navires marchands, sans distinction de nationalité ne peuvent pas être attaqués sans avertissement ;

3. Un navire marchand d'une nation belligérante doit obéir rapidement à toute injonction de s'arrêter ;

4. On ne peut tirer sur un navire marchand que s'il essaie de résister ; même alors, l'attaque doit cesser dès que la fuite ou la résistance prend fin ;

5. La destruction d'un navire marchand n'est justifiée que s'il est impossible de l'amener à un port. En ce cas, l'équipage et les passagers doivent être mis à l'abri.

Allemagne-Amérique

New-York, 28 janvier. — Le correspondant de la Post à Washington annonce que les relations entre l'Allemagne et les Etats-Unis sont de nouveau tendues. Le gouvernement allemand n'a pas répondu aux demandes américaines de la façon attendue et la situation paraît sans issue. On annonce que M. Lansing serait très désappointé, et qu'il endosserait les tranchées ennemies.

### Bourse de Paris

Séance calme, avec des cours qui ne diffèrent pas sensiblement de ceux pratiqués la veille. La rente 3 0/0 demeure stationnaire à 61 fr., les valeurs de cuivre sont résistantes et les caoutchoucs s'améliorent.

Fonds d'Etat : Français 3 0/0, 61 ; 5 0/0 lib., 88.40 ; 5 0/0 non lib., 88.40 — Extérieure, 88.70.

Actions diverses : Banque de France, 4.500 — Banque de Paris, 335 — Union paribasienne, 535 — Crédit Foncier, 620 — Banque du Mexique, 338 — Banque de Sibirie, 1.100 — Nord de l'Espagne, 408 — Andalous, 321 — Monaco, 2.450 ; 115, 492 — Thomson, 520 — Azote, 339 — Voitures, 146 — Say ord., 408 — Tabacs des Philippines, 415 — Dnieprowienne, 2.080 — Procyonick, 320 — Caoutchoucs, 91 — Malacca, 927.50.

Valeurs minières : Spies, 18 — Grosny ord., 1.740 — priv., 1.830 — Rio, 1.585 — Boleo, 720 — Cape Copper, 66.30 — Tharsis, 149.50 — Spassky, 51.50 — Chino, 322 — Ulab, 471 — Butte, 474 — Penarroya, 1.545 — Platine, 370 — Rand Mines, 111 — Modderfontein B, 168 — Chartered, 14 — De Beers ord., 294 — Jagersfontein, 75.

Erzeroum et Bagdad menacés

Londres, 29 janvier. — On mande de Pétrograd au Daily Telegraph :

« Les Turcs recouverts sous le couvert de deux corps d'armée. »

« On ne pense pas, à l'état-major, que les Turcs puissent envoyer de renforts sur ce point. »

« Pour venir de Constantinople, il faudrait deux mois à une colonne de secours, depuis que les Russes ont la maîtrise de la mer Noire. »

« Tout prélevement de troupes dans la région de Bagdad exposerait par ailleurs cette place à être prise, au cas où la menace anglaise. »

## UNE OPINION SUR LE BLOCUS

Nous avons donné déjà un article sur le blocus. Voici la thèse contraire, que soutient notre collaborateur G. Brouville.

Notre avenir est sur l'eau ! Parole fatidique de Guillaume II ! Mais dans sa bouche, elle avait un autre sens. Elle était l'affirmation d'une ambition de conquêtes économiques qui devaient amplifier et consolider les conquêtes militaires.

Et voilà que le sort des batailles démontre à l'Allemagne qu'il ne sert de rien d'avoir écrasé la Belgique par trahison, ni la Serbie, ni le Monténégro, si, sur l'eau le pavillon allemand est incapable de se montrer.

Sans doute, l'Allemagne, à force d'énergie, s'évertue à écarter l'heure inéluctable où, anémiée et échangée, elle sera obligée de signer la paix. Elle s'adresse à ses alliés, à l'Autriche d'abord, puis à la Bulgarie, enfin à la Turquie. Mais ceux-ci ne sont pas de tels producteurs qu'ils puissent apaiser la faim et calmer les besoins de la Germanie.

Déjà les troubles de Berlin sont une indication certaine que la situation s'aggrave rapidement. Quand les soldats de Guillaume le Parjure apprendront qu'au moment même où la Serbie ou en Bukovine, ils menaient la plus rude des campagnes parce qu'on leur disait que c'était le seul moyen d'obtenir une paix prochaine, à Berlin, on mitraillait leur mère, leur femme et leurs enfants, il est probable que leur foi dans le gouvernement dit Kaiser sera moins intense ainsi que leur volonté de mourir pour lui. Sans doute, ils ne sauront pas tout de suite la vérité, mais celle-ci finira toujours par percer.

De son côté, l'Angleterre qui, enfin, a pris la décision de combattre l'Allemagne avec toutes ses forces, déclare que le blocus de son ennemi va devenir plus étroit.

Qu'est-ce à dire ? Ne l'était-il pas suffisamment ? Ici les enquêtes des journalistes anglais, les paroles de sir Edward Grey, ministre des Affaires étrangères, les protestations plus ou moins enveloppées des Américains, des Hollandais, des Danois et surtout des Suédois, laisseraient penser que la question de savoir si oui ou non les Allemands se ravitaillent par les Neutres reste obscure. A la vérité, les faits sont les faits, et malgré le discours de sir Edward Grey, ils ne peuvent être changés.

Or, si le blocus empêchait l'Allemagne de se ravitailler, il tombe sous le sens qu'il serait inutile de le resserrer.

Et de même, si les mesures annoncées ne devaient pas gêner dans leurs énormes bénéfices illicites, Suédois, Danois et Hollandais, pourquoi ceux-ci protesteraient-ils, surtout les premiers ?

L'Angleterre est donc dans la bonne voie. Plus le blocus sera étroit, plus vite l'Allemagne sera épuisée.

Evidemment, bloquer un pays à travers une nation neutre est toujours fort difficile. Il ne s'ensuit pas que l'état actuel du blocus ne puisse devenir plus rigoureux.

Les Alliés ne s'arrêteront pas au discours comminatoire de M. de Hammarskjöld, président du Conseil suédois, bon patron de Sven-Hedin. Ils lui concéderont que sa position est difficile entre les belligérants, mais ils ne lui accorderont pas que cela soit une raison suffisante pour réserver ses rigueurs surtout à l'Angleterre et à la Russie.

Lorsqu'au mois de décembre 1914, le roi Gustave V recevait à Malmoë les rois de Danemark et de Norvège, il semblait que cette visite dût établir entre ces neutres une entente qui protégerait efficacement leur neutralité.

Mais il est probable que peu à peu, ayant comparé les devoirs qu'impose la neutralité aux devoirs qu'exige la partialité, Gustave V et son gouvernement se sont laissés tenter par le gain et aussi par d'autres espoirs certifiés par Guillaume II non chimériques.

Les déclarations du président du conseil suédois sont violemment critiquées dans le pays. Les Suédois qui de temps en temps entendent tonner le canon ne désirent pas entrer dans la voie où certains « activistes », à la manière de Sven-Hedin, ce valet de Guillaume II, voudraient les pousser.

Quant à la Finlande, ils savent fort bien que si Bernadotte, ce maréchal français, fondateur de la dynastie actuelle, ne la retrouva pas, même en combattant sa patrie pour le bénéfice du roi de Prusse, son petit-fils, dans des circonstances semblables, n'obtiendra pas meilleure chance.

Ce qui permet d'espérer que la Suède ne sera ni dupe ni complice de la Kultur.

G. BROUVILLE.

## Communiqués Officiels

TROIS HEURES

En Artois, à l'ouest de la cote 140, nous avons, par une vive contre-attaque, repris ce matin une partie des éléments de tranchées occupés hier par les Allemands.

Au sud de la Somme, après un violent bombardement, l'ennemi a attaqué hier nos positions sur un front de plusieurs kilomètres à partir de la boucle de la Somme à Frise et plus au sud.

Dans toute la partie sud, son attaque a complètement échoué.

Elle n'a réussi que sur le bord même de la Somme, contre le village de Frise adossé à la rivière et qui était tenu par une de nos grand-gardes. L'attaque ennemie est actuellement enrayée et les premières contre-attaques effectuées nous ont permis de reprendre quelques-unes des tranchées enlevées par les Allemands.

Dans la région de Eihons, l'ennemi a dirigé au cours de la nuit une attaque qui a été immédiatement arrêtée.

Dans la vallée de la Fecht, à l'est de Munster, le tir de notre artillerie lourde a provoqué un incendie dans une usine transformée en dépôt de munitions ; de nombreuses explosions ont été entendues.

Communiqué anglais

Hier, vers la fin de l'après-midi, l'ennemi a tenté sous le couvert d'un feu intense de mitrailleuses et d'artillerie, une attaque sur le saillant de nos tranchées au nord-est de Loos. Cette attaque a été repoussée par notre feu.

Au cours de la nuit dernière l'ennemi a exécuté avec activité des feux de mousqueterie et d'artillerie à l'est d'Armentières. Notre artillerie a riposté.

Aujourd'hui, l'ennemi a fait exploser une mine à Fricourt, et une autre à l'est de Cunchy, mais elles n'ont causé aucun dommage. Nous avons de notre côté fait exploser une mine à l'est de Giwenchy.

L'artillerie ennemie s'est montrée très active contre nos tranchées au nord de Maricourt, entre Loos et le canal de La Bassée, à l'est d'Armentières et au nord de Wytschaete nous avons riposté de nombreux points.

Nouvelles d'Allemagne

Contre les pacifistes

Lausanne, 29 janvier. — La Gazette de Voss annonce que l'assemblée, à Hambourg, de la Société allemande pour la Paix vient d'être inter-

dite par le général commandant le neuvième corps d'armée.

La social-démocratie et la guerre

Bâle, 29 janvier. — Du Vorwärts : La fraction du parti social-démocrate du 3<sup>e</sup> arrondissement de vote de Berlin vient, par 72 voix lors du 7<sup>e</sup> d'approuver l'attitude de la minorité lors du vote des crédits de guerre et a invité son député à se joindre à cette minorité.

La crise du mark

Londres, 29 janvier. — Le Morning Post reçoit de Berne :

« L'Allemagne a fait tout récemment de gros efforts pour empêcher une nouvelle baisse du mark dans les pays neutres. »

« Elle a exposé par des circulaires adressées aux banques suisses les nouvelles règles de ses transactions financières. »

« L'Autriche continue par ailleurs ses efforts pour placer dans les banques les titres de ses sept emprunts de guerre. »

Dans les Balkans

L'armée monténégrine se réorganise à Corfou

Milan, 28 janvier. — Le Secolo annonce qu'un assez grand nombre de soldats monténégrins se trouvent déjà à Corfou, où on en attend d'autres. Ces contingents seront réorganisés en même temps que les troupes serbes et seront envoyés plus tard sur le front balkanique où leur présence sera la plus utile.

L'influence de M. Venizelos en Grèce n'a pas diminué

Londres, 29 janvier. — Le correspondant du Morning Post à Budapest rapporte que le docteur Eiseberg, qui alla à Athènes pour donner ses soins à un roi Constantin, a déclaré que l'influence et la popularité de M. Venizelos, sont toujours très grandes. Selon M. Eiseberg, tout le monde sait en Grèce, donc le roi aussi, que M. Venizelos est en rapports étroits avec les puissances de l'

